

Centre de loisirs municipal
Velleron Environnement Loisirs et Nature

**PROJET
PEDAGOGIQUE
V.E.L.N
ALSH MUNICIPAL
6/11 ANS**

Sommaire

1. LE CONTEXTE.....	3 à 5
1.1 L'organisateur.....	3
1.2 Présentation des lieux.....	3
1.3 Le contrat Enfance Jeunesse.....	4
1.4 Les volontés de l'organisateur.....	4
1.5 Les contraintes fixées par l'organisateur.....	5
2. LE PROJET PEDAGOGIQUE.....	6 à 8
2.1 Les intentions éducatives.....	6
2.2 Les objectifs pédagogiques.....	6
2.3 Les objectifs opérationnels et actions pédagogiques.....	7 à 8
3. LES MOYENS MIS A DISPOSITION.....	8
3.1 Les locaux de l'ALSH été.....	8
3.2 Matériels	8
3.3 Les moyens financiers.....	9
3.4 Les moyens humains.....	9
4. PROJET DE FONCTIONNEMENT.....	10 à 13
4.1 La structure du temps et du groupe : La journée type.....	10 à 11
4.2 La structure de l'espace.....	11
4.3 Les modalités de vie.....	11 à 12
4.4 Les règles de vie : Les interdictions.....	12 à 13
5. CONCLUSION.....	13

1. CONTEXTE

1.1 L'organisateur

NOM DU CENTRE DE LOISIRS	Accueil de Loisirs Municipal VELN
Organisateur	Mairie de Velleron
Coordonnées du centre de loisirs	Rue Neuve / 84740 Velleron
Public accueilli	6/12 ans
Période d'ouverture	De septembre à début juillet
Numéro de récépissé de déclaration	0840024AP000120-E01

1.2 Présentation des lieux

L'organisateur est la Mairie de Velleron.

En Vaucluse, Velleron est une commune du Grand Avignon d'environ 3000 habitants situé dans le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, à :

- 12 km de Carpentras et 16 km de Cavaillon
- 19 km d'Avignon
- 5 km du Thor, de Pernes-les-Fontaines et de L'Isle-sur-la-Sorgue.

L'histoire du village est riche comme en témoigne de nombreux monuments et notamment l'ancien Château de Crillon, actuelle mairie.

Dynamique, avec des manifestations qui sont organisées pour animer le village :

- Fête de la fraise
- Fête des fleurs
- Festival des Sorgues
- Fête des Lumières

Le tissu associatif (environ une trentaine d'associations), propose des pratiques culturelles et sportives.

Le village possède des structures municipales afin que petits et grands puissent s'épanouir. A savoir : la crèche, les terrains de foot et de tennis, la salle des fêtes, le city stade.

Velleron compte dans sa population de 15 ans ou plus 2450 habitants dont environ 56% d'actifs, environ 30% de retraités et 13.5% environ de personnes sans activités.

La population agricole est minime.

En 2015 on comptait 608 enfants ou jeunes de 0 à 20 ans dont 371 jeunes qui étaient concernés par le Contrat Enfance Jeunesse. (Voir ci-dessous)

De septembre à fin juin, la Municipalité met en place un ALSH déclaré à la DDCS de Vaucluse qui accueille les enfants de 6 à 12 ans (agrément de 20 places).

Les horaires d'ouverture sont le mercredi ainsi que les petites vacances (hors Noël) de 07h30 à 18h00.

1.3 Le Contrat Enfance Jeunesse

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement établi sur la période de 2019 à 2022 entre la municipalité de Velleron, la CAF de Vaucluse ainsi que la MSA.

Il contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - o Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
 - o La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - o La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
 - o Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les engagements réciproques de la mairie et de la CAF sont définis dans ce contrat unissant les partenaires.

1.4 Les volontés de l'Organisateur

L'organisateur a plusieurs volontés quant au déroulement de son ALSH :

- Celle d'être ouverte sur son environnement en proposant des activités liées à la nature, ses habitants, ses activités et son terroir.
- Celle d'associer des partenaires à ses actions.
- Celle d'un lieu de vie de collectivité le plus éco citoyen possible.

Cela intègre l'apprentissage des contraintes liées à la vie de groupe ainsi qu'un bon équilibre entre les libertés et les interdits. La mise en place des bonnes relations adultes/enfants est nécessaire également. Elles seront basées sur un respect mutuel et un climat de confiance et d'écoute.

Mais aussi l'objectif d'amener les enfants à explorer, connaître et respecter leur environnement.

- Celle de développement de l'autonomie et de responsabilité de l'enfant. L'implication de tous au fonctionnement du centre est l'une des conditions de réussite du projet. Mais aussi permettre à l'enfant de se socialiser dans des bonnes conditions, c'est-à-dire qu'il est le moteur principal de toute activité et le rendre acteur de sa vie, de ses projets et de ceux du centre. Également lui permettre d'évoluer en bon éco citoyen dans notre société.
- Celle de créer un lieu de vie laïque, fondé sur les échanges, les intérêts et les enrichissements mutuels.

1.5 Contraintes fixées par l'organisateur

L'ALSH est déclaré auprès de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et applique sa réglementation.

Il accueille les enfants de 6 à 11 ans de 07h30 à 18h00 avec un agrément pour une capacité d'accueil maximale de 20 enfants.

L'équipe est composée d'un directeur ainsi que de 2 animatrices, de personnels municipaux et d'un cuisinier mis à disposition par la SOGERES.

Chacun apporte ses moyens et ses compétences pour que les bénéficiaires soient les enfants et leurs parents.

2. PROJET PEDAGOGIQUE

2.1 Les intentions éducatives

- Assurer la sécurité physique et morale de chaque enfant dans cette période particulière de crise sanitaire liée au COVID.
- Favoriser l'éducation et le respect de l'environnement et de la nature en repensant les démarches de réflexion au quotidien et les actions éducatives de l'ALSH.
- Développer l'autonomie et la prise de responsabilité des enfants.
- Permettre aux enfants de vivre leurs temps sur l'accueil de loisirs à leur rythme, avec plaisir et découvertes environnementales, culturelles et sportives.
- Favoriser l'échange et la communication à travers l'expression, la créativité et la découverte.

2.2 Les objectifs pédagogiques :

- Développer des capacités psychomotrices, physiques et d'expression dans une démarche éco citoyenne, c'est-à-dire en appliquant des principes liés à la préservation de l'environnement.
- Développer la citoyenneté de l'enfant par la participation, le vivre ensemble et la solidarité des enfants.
- Permettre aux enfants de découvrir, s'approprier et respecter et protéger leur environnement local

2.3 Les objectifs opérationnels et actions pédagogiques

Développer les capacités psychomotrices, physiques, d'expression et l'imaginaire de l'enfant.	
Objectifs opérationnels :	Actions pédagogiques :
Développer les capacités psychomotrices	Mettre en place des activités sportives et culturelles
Favoriser l'expression artistique	Manipuler diverses techniques artistiques
	Travailler différentes techniques artistiques permettant à l'enfant de s'ouvrir vers son environnement
Entretenir et encourager l'imagination et la liberté d'expression	Mettre en place des temps où les enfants ont la possibilité de s'exprimer
	S'appuyer sur les temps informels (gouters, accueil ...) pour permettre à l'enfant de s'exprimer librement et apprendre à mieux le connaître
	Développer l'imaginaire des enfants
Permettre à l'enfant d'être acteur	Mettre en place des temps où l'enfant pourra construire son activité, l'adapter ou la faire évoluer selon ses envies et besoins.

Développer l'éco citoyenneté de l'enfant :	
<ul style="list-style-type: none"> • par la participation, le vivre ensemble et la solidarité. • en développant une démarche éco citoyenne. 	
Objectifs opérationnels :	Actions pédagogiques :
Initier les enfants au respect de l'autre et de l'environnement	Mettre en place des règles de vie avec les enfants
	Faire appliquer les notions d'hygiène (lavage des mains,....)
	Proposer des thématiques environnementales
Valoriser le vivre ensemble	Vivre ensemble sereinement des activités, des situations de jeux.
	Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres.
Apprendre le respect mutuel	Faire dialoguer les enfants en cas de conflits.
Favoriser l'entraide au sein du groupe en développant un esprit d'équipe	Mettre en place une relation d'entraide à travers la vie quotidienne du groupe qui permet une tolérance et un respect.
	Mettre en place des jeux où les enfants devront travailler en équipe pour apprendre les notions d'intégration et d'égalité.

Favoriser l'implication des familles au cours du séjour	
Objectifs opérationnels :	Actions pédagogiques:
Intégrer les familles dans le cadre du protocole COVID.	Informers les parents des modalités du fonctionnement du centre en rapport avec les recommandations départementales maj régulièrement.
	Les parents sont invités à prendre la T° de leur enfant avant l'arrivée à l'accueil. En cas de doute, nous prendrons la T° de l'enfant.
	En cas d'enfant malade et de fièvre au-delà de 38°, il est demandé aux parents de mener l'enfant au médecin et de revenir avec un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.
Mettre en place une relation de confiance	Faire du temps d'accueil un moment d'échange privilégié avec les familles.

Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir, s'approprier et respecter leur environnement local	
Objectif opérationnel :	Actions pédagogiques
Découverte de l'environnement local	Activités sur des structures du village ou à proximité.
	Activités dans les Monts de Vaucluse

3. LES MOYENS MIS A DISPOSITION

3.1 Les locaux de l'ALSH

Mise à disposition par la municipalité d'un espace dans le centre du village situé Rue Neuve. Il est composé de 2 salles d'activités, de toilettes et d'espaces de rangement.

La restauration est gérée par une entreprise privée : la SOGERES et se déroule dans la cantine scolaire.

3.2 Matériels

- Matériels pédagogiques de base (matériel de plein air, d'activités manuelles et de jeux de société)
- De trousse à pharmacie pour chaque déplacement et sur la structure.
- Du matériel et équipement pour les activités manuelles et sportives
- Un frigo et un four
- Un ordinateur pour la gestion administrative
- Un téléphone et une connexion internet
- Un minibus mis à disposition par la mairie

3.3 Les moyens financiers

Un budget annuel est alloué par la municipalité de Velleron avec la participation de la CAF et de la MSA ainsi qu'une participation des familles.

3.4 Les moyens humains

Le dispositif et les missions sont les suivantes :

1 directeur titulaire d'un BEESAPT qui a pour fonction de :

- S'occuper de la gestion administrative en coordination avec l'organisateur
- Responsable de l'équipe technique et pédagogique
- Suivi comptable et financier de l'accueil
- Mise en œuvre et suivi du projet pédagogique
- Contact avec les familles
- Connait, contrôle et gère la réglementation tout en maintenant la sécurité
- Assistant sanitaire
- Référent COVID

1 équipe d'animateurs titulaires du Bafa et des employés municipaux-qui ont pour fonction de :

- Travailler sur la signification des objectifs pédagogiques afin d'avoir un langage commun
- Définir les moyens pour atteindre les objectifs.
- Définir les contenus des temps communs à tous les enfants (accueils, temps libre, activités, communication).
- Participer activement au bilan du projet pédagogique à l'occasion de la réunion hebdomadaire.
- Connaitre les règles de sécurité et les faire respecter
- Communiquer et développer des relations avec les enfants qui leurs sont confiés ainsi qu'avec les familles, intervenants et personnels de l'ALSH.

1 équipe technique qui :

- Assure l'entretien des locaux

1 cuisinier mit à la disposition par la SOGERES qui :

- Assure la restauration et le service

4. PROJET DE FONCTIONNEMENT

4.1 LA STRUCTURE DU TEMPS ET DU GROUPE : La journée type

Horaires	Enfants	Horaires	Rôle et fonctions des animateurs
7h30-9h00	Arrivée échelonnée Jeux libres	07h30-09h00	Ouverture, enregistrement de chaque enfant, vérification qu'il ai le bon équipement pour la journée, enregistrement des demandes ou remarques des parents afin de les faire remonter à la direction et aux autres animatrices. Arrivée de l'autre animatrice, du directeur et moment de liaison. Le premier arrivé doit transmettre la liste des enfants présents au service de restauration.
9h15	A l'écoute	9H15-9h30	Explications du programme de la demi-journée
09h30-11h30	Activité du programme	09h30-11h45	Diriger et encadrer l'activité
11h30-12h00	Retour au calme, lavage des mains et passage aux toilettes.	11h45-12h00	Assurer la sécurité du déplacement jusqu'au réfectoire de cantine Surveillance sur le respect de l'hygiène avec le lavage des mains obligatoire.
12h00-12h30/45	Repas	12h00-12h30/45	Veiller au comportement des enfants (tenue, langage, hygiène) Insister sur la notion d'équilibre alimentaire en essayant de faire goûter de tout à l'enfant. (Attention aux PAI)
13h00-13h45	Temps calme pour favoriser la digestion. Petites activités calmes mises en place et encadrées. Départ et arrivée des enfants inscrits en ½ journée	13h00-14h00	Surveiller et encadrer le temps calme -Par roulement les animateurs et/ou équipe de direction vont en pause. Seul le personnel ayant cumulé 6h de travail part en pause. (Pause de 30 min) Echanger et transmettre si nécessaire les informations aux parents qui récupèrent ou déposent leurs enfants -Accueillir et contrôler le départ des enfants venant en ½ journée.
13h45	A l'écoute	13h45-14h	Explications du programme de la demi-journée

*14h00-16h00	Activité	14h00-16h00	Diriger et encadrer l'activité
*16h00-16h30	Retour au calme Gouter	16h00-16h30	Surveiller les enfants Contrôle du lavage des mains et de la prise du gouter.
16h30-18h00	Jeux libres encadrés et départ échelonnés des enfants.	16h30-18h00	Noter l'heure de départ de chaque enfant. Echanger et transmettre si nécessaire les informations aux parents qui récupèrent leurs enfants -Contrôler le départ des enfants

4.2 LA STRUCTURE DE L'ESPACE

La structure dispose d'une entrée.

Elle est surveillée aux horaires d'accueil par un animateur ou une personne de l'équipe de direction.

L'ALSH possède 1 cours, 2 salles d'activité et des toilettes.

Les locaux de l'école pourront être utilisés ponctuellement ainsi que d'autres locaux municipaux (ERP)

Une cantine qui se situe à l'école primaire.

4.3 LES MODALITES DE VIE

Le centre de loisirs est ouvert le mercredi ainsi que durant les petites vacances scolaires de 7h30 à 18h00.

- ☐ **Les temps d'accueil au centre de loisirs** (07h30/09h00 – 13h00/13h30 – 16h30/18h00)

Accueil du matin : (07h30/09h00)

C'est un temps d'accueil des enfants, mais aussi des familles. Tous doivent se sentir écoutés et en sécurité.

L'accueil doit être actif c'est-à-dire que les animateurs doivent être dans une dynamique d'accueil bienveillant vis-à-vis des enfants de leur groupe et des familles.

- Accueil des enfants :

L'animateur qui assure cet accueil note l'heure d'arrivée et si nécessaire les remarques et autres notes des parents.

Un cahier de liaison sera mis en place afin de prendre en compte les demandes des parents.

Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la structure, s'il est nécessaire qu'ils rentrent le port du masque est obligatoire.

Il est important pour les animateurs de communiquer les différentes informations concernant les enfants.

Soir (16h30- 18h00)

Le départ échelonné des enfants s'organise de la façon suivante : Un animateur ou une personne de l'équipe de direction sera en charge de l'accueil des parents pendant que les autres continueront de surveiller le groupe.

□ **Le temps libre**

Organisation, répartition et rôle des animateurs

Les animateurs sur le temps libre, sont en semi-effectif, ce qui permet à chacun de prendre une pause de 30 minutes.

C'est quand, c'est quoi ?

C'est le temps qui correspond à la période 12h45/ 13h45

C'est un temps qui suit le repas et qui correspond à une phase de repos pour l'enfant : besoin physiologique.

C'est un temps où les enfants peuvent jouer ensemble ou seul suivant leurs envies et à leurs rythmes.

On y fait quoi ?

- Les enfants sont en auto gestion. Du matériel sera mis à leur disposition.
- L'animateur surveille, gère le matériel et est à l'écoute des demandes.
- Les animateurs prennent leurs pauses

L'animateur, quel est son rôle ?

- Surveiller les enfants qui jouent en autonomie : garantir la sécurité physique, morale et affective.
- Gérer les différents espaces mis en place.

4.4 LES REGLES DE VIE

Enfants :

Les objets de valeurs tels que les téléphones portables, lecteur MP3 etc. ainsi que les objets personnels pouvant perturber le fonctionnement de la structure sont interdits.

Par ailleurs la mixité est interdite dans les vestiaires et toilettes.

Aucun enfant n'a le droit de sortir du centre sans autorisation.

La violence physique, morale ou verbale est à bannir.

Si l'une de ces règles n'est pas respectée, le renvoi d'un ou plusieurs enfants pourrait avoir lieu.

Afin d'encourager un bon comportement et de le valoriser, une monnaie du centre (le VEL&N) a été mise en place. A son arrivée le matin, l'enfant dispose automatiquement de 20 VEL&N et il peut en perdre ou en gagner en fonction de son comportement. Un point individuel est fait avec chaque enfant chaque jour pour discuter avec lui de son attitude et noter sur un registre ou chaque enfant à sa page son total de points, ses points en plus ou en moins et les motifs. A la fin de chaque cycle, ce carnet permet de comptabiliser le nombre de VEL&N et chaque enfant, en gérant

son budget, dispose de la possibilité d'acheter des petits cadeaux dont la valeur est affichée en VEL&N.

Adultes :

Dans tous les cas, il est formellement interdit de fumer dans les locaux du centre ainsi qu'à l'extérieur pendant les activités avec les enfants.

Nous devons respecter et suivre le projet pédagogique ainsi que le protocole sanitaire en vigueur.

Il est interdit d'avoir des rapports trop intimes avec les enfants.

Port du masque pour tous, à partir de 6 ans. (Sauf sur une activité sportive si ce n'est pas possible ainsi qu'au repas).

Un règlement intérieur plus détaillé, que le responsable légal de l'enfant s'engage à signer, est dans le dossier d'inscription.

5. CONCLUSION

Ce présent projet pédagogique en un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les parents et les enfants. Il permet de donner du sens aux activités proposées. Ce document, reste cependant très général, car il s'inscrit sur l'année scolaire et peut évoluer en fonction du public et du contexte sanitaire.